



Pension alimentaire pour mes deux enfants

Par **FLORIDE**, le **18/09/2012** à **20:12**

Bonjour, j'ai deux enfants et je suis divorcé. Le plus jeune est en apprentissage et son père m'enlève la pension à partir de ce mois alors que mon fils commence sa 2ème année d'apprentissage. Pour le grand de 21 ans il vit encore chez moi et était en intérim depuis l'âge de 18 ans. Son père ne m'a plus payé à partir de ce moment là. Depuis mi-août il est en CDD d'1 an. Avait-il le droit de le faire et pour le petit que dois-je faire car j'ai un petit salaire et j'ai vraiment du mal à m'en sortir. Les allocations familiales peuvent m'aider ? Merci pour votre réponse

Par **sleepy**, le **19/09/2012** à **00:52**

Pour les allocations familiales, il faut demander à la CAF. Pour les pensions alimentaires, vérifié que dit le jugement qui ordonne la pension alimentaire : il ne peut pas s'arrêter comme il le souhaite de verser la pension, il doit demander au JAF, dans le cas où vos fils travaillent, il y a toutes les chances que le juge supprime la pension, ou au moins la diminue pour votre fils en apprentissage qui ne doit pas gagner encore beaucoup.